

*Réunion plénière des 29 et 30 janvier 2015*

**ADOPTÉ**

**POINT DE L'ORDRE DU JOUR : Bois Energie en Lorraine**

**MOTION N° : 1**

**PRÉSENTÉE PAR : Groupe Europe Ecologie Lorraine**

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

La loi sur la transition énergétique prévoit que la part des énergies renouvelables dans la consommation devra passer de 23 % en 2020 à 32 % en 2030. Le bois énergie sera fortement privilégié.

Pour la filière bois énergie et afin d'organiser la mise en place et le suivi, une cellule biomasse a vu le jour. La cellule regroupe les services régionaux de la DRAAF, DREAL, ADEME et la Région Lorraine. Elle a retenu un scénario médian sur la ressource encore disponible et l'estime à 450 000 t/an pour des nouvelles chaufferies bois et à limiter à 40 000 t/an la consommation de plaquettes forestières pour des nouvelles chaufferies sur la période 2015/2020.

Le bois est une ressource renouvelable et doit participer pleinement à l'impératif de la transition énergétique, il n'est pas pour autant inépuisable et nécessite une gestion durable pour le maintien et le développement de la filière bois dans son ensemble,

En Lorraine la filière bois se structure en trois piliers, le bois d'œuvre, le bois industriel et le bois énergie. Il s'agit pour nous de permettre aux trois mises en valeur d'exister mais de bien veiller à leur développement sans les déstabiliser. Un poste à GIPEBLOR est d'ailleurs envisagé dans ce sens.

La Région Lorraine alerte la cellule depuis plus de deux ans alors que l'ADEME refuse de voir la réalité solidarité nationale oblige. L'ADEME alerte sur les risques de tension à partir de 2017 du fait de nouveau grands projets d'envergure à venir. Il n'y aura plus de bois énergie disponible avec plus de 200 000 tonnes en excédent de demande.

D'ores et déjà certains groupes envisagent des approvisionnements de bois énergie venant des Amériques ou d'Europe de l'Est-ce qui est un réel problème, sachant qu'un rapport de l'Assemblée Nationale indique que des approvisionnements supérieurs à 100 km rend le bilan carbone négatif et indique de privilégier les filières courts.

## TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil Régional de Lorraine, prend acte de la situation et s'interroge sur le devenir de la filière bois-énergie

Il demande :

- A l'ONF, en sa qualité de régulateur, de veiller à la priorisation de la destination du bois nécessaire, d'abord pour le bois d'œuvre puis pour les industriels et enfin pour le bois énergie,
- L'élaboration d'une charte de l'utilisation du bois énergie, d'un plan de régulation et d'un cahier des charges qui devra présider aux décisions d'octroi d'aides publiques,
- Que la récolte des rémanents ne soit pas envisagée du fait du risque de l'appauvrissement chimique du sol et de la biodiversité,
- De suivre les prescriptions de la cellule biomasse quant au développement de nouvelles unités consommatrices de bois énergie en Lorraine.

SIGNATURE :



M. HARAU

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

- Motion déposée le :  
- Incidence financière : OUI  NON

AVIS DE LA COMMISSION COMPÉTENTE

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Réunion Plénière des 29 et 30 janvier 2015*

**POINT DE L'ORDRE DU JOUR : Motion débouché ferroviaire Sud de la Lorraine**

**MOTION N°: 2**

**PRÉSENTÉE PAR : Groupe Europe Ecologie Lorraine**

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

La Lorraine, cœur de l'Europe Occidentale, est une certitude lorsque l'on observe les flux routiers.

Au niveau du transit ferroviaire, la Région est bien doté et le sera encore d'avantage avec le TGV 2eme phase et la gare d'interconnexion de Vandières.

Néanmoins nous constatons avec inquiétude la réduction régulière de l'offre de trains nationaux et internationaux entre le Benelux, la Région Lyonnaise et l'arc méditerranéen via la Lorraine.

Cette réduction s'est faite encore sentir depuis le 17 décembre 2014 avec la suppression du train Lunéa (train de nuit SNCF) quotidien qui desservait Thionville, Metz, Nancy, Toul et Neufchâteau. Ce lien nocturne est désormais restreint aux week-end et vacances.

L'amplitude de desserte est depuis un an réduite entre Metz et Lyon avec un dernier départ à 16h00, ce qui oblige le passage par Paris ou Strasbourg.

Dans le cadre de la loi Macron et de la possibilité à des autocaristes de créer des dessertes nationales en bus, deux sociétés régionales ont déjà exprimé leur intérêt, montrant l'enjeu d'une desserte vers le Sud.

Enfin la desserte de la région néocastrienne qui lutte régulièrement pour l'arrêt des TGV, voit son éloignement par rapport à l'accès du réseau national s'accroître. La seule Région Lorraine ne pourra se substituer aux dessertes interrégionales.

## TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil Régional de Lorraine, prend acte de la situation ferroviaire inter régionale

Il demande :

- Que l'ensemble des trains grande vitesse puissent s'arrêter en gare de Neufchâteau et que les abonné.e.s travail puissent utiliser les trains dans le périmètre régional comme c'est le cas dans quelques régions de France.
- De revoir rapidement la desserte dite « train d'équilibre du territoire » entre la Lorraine, la Haute Marne, la Franche Comté, la Bourgogne et Rhône-Alpes.
- De bien intégrer les trois lignes desservant les Vosges et permettant d'aller vers Dijon et au-delà, en tenant compte que des travaux relativement importants seront nécessaires à moyen et long terme, mais pas finançables à court terme.

**SIGNATURE :**



M. HARAU

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

- Motion déposée le 29 janvier 2015

- Incidence financière : OUI  NON

**AVIS DE LA COMMISSION COMPÉTENTE**

**AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**REJETÉ**

**POINT DE L'ORDRE DU JOUR :**

**MOTION N° : 3**

**PRESENTEE PAR : Groupe UMP-NC et App**

**EXPOSE SOMMAIRE DES MOTIFS :**

Après un long processus, le projet de la gare d'interconnexion de Vandières a obtenu, par décret en 2011, la reconnaissance d'utilité publique. Il n'y donc aucun obstacle juridique à ce que l'Exécutif régional prenne sa responsabilité politique d'engager la réalisation de ce projet.

Cependant, le projet de Vandières entraînerait manifestement d'autres dépenses à cette heure mal évaluées et dont les modalités de financement sont inconnues.

Il apparaît donc irresponsable, dans le contexte de tensions sur les finances publiques que nous connaissons aujourd'hui, de lancer un tel projet sans en avoir précisément évalué l'ensemble des coûts.

**TEXTE DES MOTIONS :**

La procédure concernant la gare de Vandières, lancée en 2009, a abouti à une déclaration d'utilité publique en 2011. Ce dossier a donc été mené à son terme d'un point de vue réglementaire.

Le Groupe UMP-NC et Apparentés s'inquiète vivement du fait qu'un ensemble de dépenses n'ait pas été précisément évalué. Les modalités de financement n'en ont bien entendu pas été prévues.

Il s'agit plus particulièrement :

- du coût réel des travaux de reconversion de Louvigny en gare de fret, sur laquelle la SNCF n'a pas pris d'engagement;
- des dépenses d'infrastructures routières qu'il faudra engager pour permettre aux automobilistes de se rendre à la gare de Vandières ;
- de l'achat par la Région de nouvelles rames de TER.

En conséquence, le Groupe UMP-NC et Apparentés demande que les résultats de ces études complémentaires soient rendus publics et **portés à la connaissance des Lorrains auxquels il dire la vérité s'agissant du coût global de la gare de Vandières**

**CONSEIL REGIONAL  
DE LORRAINE**

SIGNATURE :



Mme MORANO

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

- *Motion déposée le : 29 janvier 2015*
- *Incidence financière :* OUI  NON

**AVIS DE LA COMMISSION COMPETENTE**

**AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES**

REJETÉ

**POINT DE L'ORDRE DU JOUR :**

**MOTION N° : 4**

**PRESENTEE PAR : Groupe UMP-NC et Apparentés**

**EXPOSE SOMMAIRE DES MOTIFS :**

Après un long processus, le projet de la gare d'interconnexion de Vandières a obtenu, par décret en 2011, la reconnaissance d'utilité publique. Il n'y donc aucun obstacle juridique à ce que l'Exécutif régional prenne sa responsabilité politique d'engager la réalisation de ce projet.

Pourtant, une consultation publique des Lorrains, voulue par le Président de Région, se tiendra le dimanche 1<sup>er</sup> février sur l'intérêt de la réalisation de la gare d'interconnexion de Vandières et la reconversion de celle de Louvigny en gare de fret.

Cette consultation, inutile à ce stade d'avancement du projet, représente également un **coût global important** sur lequel il convient de faire toute la lumière.

**TEXTE DES MOTIONS :**

Le projet de la gare de Vandières est abouti au plan technique et réglementaire comme exposé plus haut (procédure de DUP achevée).

L'Exécutif régional n'est donc confronté à aucune difficulté connue de notre Assemblée qui l'empêcherait de lancer de cette opération qui fut inscrite, tant en 2004 qu'en 2010, dans les engagements de campagne de Jean-Pierre Masseret.

Le renoncement au projet de Vandières résulterait donc d'un choix purement politique.

Or, le Président de Région a fait voter par l'Assemblée lorraine le principe d'une consultation publique des Lorrains. Les visées électoralistes de ce scrutin en trompe-l'œil sont donc clairement apparentes, car ses résultats ne lieront pas l'Exécutif régional au plan juridique.

Au-delà de son caractère inopportun, cette consultation sera coûteuse et si le budget de l'Institution régionale dédié à cette opération est déjà conséquent (de l'ordre de 300 000 € destinés à compenser les dépenses des communes qui organisent le vote), il est loin de couvrir l'ensemble des dépenses.

**CONSEIL REGIONAL  
DE LORRAINE**

Nous pensons plus particulièrement :

- au coût résiduel de l'organisation de la consultation qui restera à la charge des communes (après indemnisation par la Région selon les conditions réglementaires sur l'enveloppe des 300 000 € évoquée plus haut) ;
- aux dépenses de communication engagées spécifiquement pour ce scrutin (insertions publicitaires dans la presse écrite, spots radio, numéro exceptionnel de « Lorraine et Vous »).

**Aussi, le Groupe UMP-NC et Apparentés demande-t-il la totale transparence sur le coût de ce scrutin en exigeant que toutes les dépenses, directes et indirectes, soient recensées et portées à la connaissance des Lorrains.**

**SIGNATURE :**



Mme MORANO

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

- *Motion déposée le : 29 janvier 2015*
- *Incidence financière :* OUI  NON

**AVIS DE LA COMMISSION COMPETENTE**

**AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES**